

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 821****7 août 2003****SOMMAIRE**

<b>3A Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39396</b>	<b>Gnosis, S.à r.l., Mondercange . . . . .</b>	<b>39407</b>
<b>A.L.T. Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39387</b>	<b>Goelux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39385</b>
<b>Afir Holding &amp; Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39386</b>	<b>Golondrina Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39365</b>
<b>Air International Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39370</b>	<b>Halliba S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39387</b>
<b>Alaro S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39393</b>	<b>Halliba S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39387</b>
<b>Alpha Concept S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39394</b>	<b>Harvest Holding S.A. . . . .</b>	<b>39372</b>
<b>Altiga S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39393</b>	<b>Horizon Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39389</b>
<b>Amatungulu International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39366</b>	<b>Hubert Culot, S.à r.l., Strassen . . . . .</b>	<b>39373</b>
<b>Amatungulu International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39366</b>	<b>Immoit S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39395</b>
<b>(L')Audiophile, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39363</b>	<b>Induno S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39374</b>
<b>Bach S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39386</b>	<b>Industrial Distribution S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39388</b>
<b>Barfax Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39362</b>	<b>Interlignum S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39367</b>
<b>BIL Re S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39392</b>	<b>Interlignum S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39367</b>
<b>BIL Re S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39392</b>	<b>Investissements et Réalisations Immobilières In-</b>	
<b>Brasserie Westeschgaard, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39388</b>	<b>realim S.A.H. . . . .</b>	<b>39373</b>
<b>C.D.A. Ré S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39371</b>	<b>Jasmine, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39372</b>
<b>C.D.A. Ré S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39371</b>	<b>Kirtex, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39363</b>
<b>Carter Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39400</b>	<b>Lavoisier Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39394</b>
<b>Carter Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39401</b>	<b>Liparis Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39394</b>
<b>Celan Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39377</b>	<b>Loghaul S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39368</b>
<b>Cofipart S.A.H. . . . .</b>	<b>39371</b>	<b>Luxbelg S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39365</b>
<b>Comet Franchising S.A., Leudelange . . . . .</b>	<b>39404</b>	<b>Manfid International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39395</b>
<b>D.R.C S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39372</b>	<b>Matala S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39362</b>
<b>Dealinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39365</b>	<b>Merami S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39364</b>
<b>Diluisa S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39369</b>	<b>Merloni Ariston International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39374</b>
<b>E.A.S. S.A., Euro Assistance Services, Luxembourg . . . . .</b>	<b>39393</b>	<b>Nex-Foto Capital S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39370</b>
<b>Ecostaff S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39375</b>	<b>Nori S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39397</b>
<b>Electricité Générale Cardoso et Loureiro, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39363</b>	<b>Oma S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39364</b>
<b>Electrofina S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39362</b>	<b>P. &amp; T. Consulting S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39385</b>
<b>Eminium S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39370</b>	<b>(La) Pétrusse Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39394</b>
<b>Erre Nove S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39408</b>	<b>Phitex S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39389</b>
<b>Etoile Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39386</b>	<b>Plimico Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39378</b>
<b>Euro-Build S.A., Dudelange . . . . .</b>	<b>39395</b>	<b>PL Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39386</b>
<b>Fiparlux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39364</b>	<b>Polowanie S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39396</b>
<b>Fir ons Schoukanner, A.s.b.l., Gosseldange . . . . .</b>	<b>39389</b>	<b>Ravara S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39366</b>
<b>FL Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39367</b>	<b>Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39385</b>
<b>Florin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39368</b>	<b>Reinvest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39364</b>
		<b>Revest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39367</b>
		<b>Rominay Luxembourg S.A.H. . . . .</b>	<b>39369</b>
		<b>Roque Finances S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>39396</b>

Royal Ascot Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39395	Sonico S.A., Luxembourg . . . . .	39402
Safe-Re (Immo), Safe Reinsurance (Immo) S.A., Luxembourg . . . . .	39391	Space Operation S.A.H., Luxembourg . . . . .	39396
Saint Martin Inc. S.A., Luxembourg . . . . .	39366	Sportissimo, S.à r.l., Kockelscheuer . . . . .	39363
Santorini S.A.H., Luxembourg . . . . .	39368	Suomi-Katto S.A., Mamer . . . . .	39392
Santorini S.A.H., Luxembourg . . . . .	39368	Systema S.A., Luxembourg . . . . .	39365
Schako, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39363	Tai Finance Company S.A., Luxembourg . . . . .	39368
Sebor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39369	Threshold S.A.H., Luxembourg . . . . .	39394
Siegen S.A., Luxembourg . . . . .	39366	U.P.I., Union de Participations et d'Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	39364
Snowdrop S.A., Luxembourg . . . . .	39388	UMT Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39378
Snowdrop S.A., Luxembourg . . . . .	39388	Union Industries S.A., Luxembourg . . . . .	39387
Sober International S.A., Luxembourg . . . . .	39393	Valco Investment S.A., Luxembourg . . . . .	39371
Société Financière d'Essai S.A.H., Luxembourg . . . . .	39372	Wickla Management S.A., Luxembourg . . . . .	39367
Société Silver S.A., Luxembourg . . . . .	39389	Window Tech, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39390
Somel S.A., Luxembourg . . . . .	39374	Wittsburg Holding A.G., Luxembourg . . . . .	39396
Sonelux S.A., Luxembourg . . . . .	39364	Y 52 S.A., Luxembourg . . . . .	39365

**BARFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.931.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour BARFAX HOLDING S.A., société anonyme holding*

M. Juncker

*Administrateur*

(040522.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.449.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01426, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour ELECTROFINA S.A., société anonyme holding*

J. Claeys

*Administrateur*

(040523.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**MATALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.215.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

MATALA S.A.

A. Schaus / A. De Bernardi

*Administrateurs*

(040532.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**L'AUDIOPHILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.759.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040273.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SCHAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.163.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040275.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SPORTISSIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 18.761.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040277.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ELECTRICITE GENERALE CARDOSO ET LOUREIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2563 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.973.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040279.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**KIRTEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.132.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040281.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**MERAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040373.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**OMA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.596.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**FIPARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.978.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040382.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**REINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.217.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040385.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SONELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.299.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040389.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**U.P.I. - UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.793.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040391.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**Y 52 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 79.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040395.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LUXBELG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.713.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour LUXBELG S.A. société anonyme holding*

M. Juncker

*Administrateur*

(040474.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 80.312.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour DEALINVEST HOLDING S.A. société anonyme holding*

G. Birchen

*Administrateur*

(040477.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**GOLONDRINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 85.202.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour GOLONDRINA HOLDING S.A. société anonyme holding*

J. Claeys

*Administrateur*

(040483.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SYSTEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 31.342.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.345.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01414, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(040516.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.345.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(040518.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SIEGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 64.116.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(040542.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**RAVARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.591.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(040546.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SAINT MARTIN INC. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.189.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040548.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.537.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01431, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour INTERLIGNUM S.A. société anonyme holding*

J. Claeys

*Administrateur*

(040500.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.537.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour INTERLIGNUM S.A. société anonyme holding*

J. Claeys

*Administrateur*

(040494.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**WICKLA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.942.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour WICKLA MANAGEMENT S.A. société anonyme*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(040466.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**REVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 79.353.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040535.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**FL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040536.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.358.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour SANTORINI S.A. société anonyme holding*

M.-J. Reyter

*Administrateur*

(040487.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.358.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour SANTORINI S.A. société anonyme holding*

M. Juncker

*Administrateur*

(040485.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**TAI FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.637.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour TAI FINANCE COMPANY S.A. société anonyme*

M. Juncker

*Administrateur*

(040470.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**FLORIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 38.559.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040538.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LOGHAUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 74.642.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040540.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 35.821.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour SEBOR HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040131.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**DILUISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 69.056.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Monsieur Christoph Kossmann né à D-Homburg le 21 juin 1957, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Albert Pennacchio, Administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Mr. Christoph Kossmann, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour DILUISA S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040134.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**ROMINAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 25.133.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2002*

- La reconduction tacite des mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, de Monsieur Hubert Hansen et de Madame Yolande Johans, pour une période de six ans à compter du 19 mai 1998 sont ratifiés.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est tacitement reconduit pour les exercices clôturant aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.

- Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs sans réserve ni restrictions pour les actes accomplis depuis le 19 mai 1998 jusqu'à la présente Assemblée et au Commissaire pour les actes accomplis par lui en relation avec les bilans clôturés aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.

- Les démissions de Monsieur Carlo Schlessler, de Monsieur Hubert Hansen et de Madame Yolande Johans en tant qu'Administrateurs de la société et de la société FIN-CONTROLE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société, sont acceptées.

- Faute de candidatures pour les postes vacants, la société ne dispose ni d'organe de contrôle ni de gestion.

- L'agent de domiciliation, SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a dénoncé le siège social de la société avec effet au 23 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour ROMINAY LUXEMBOURG S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040241.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**EMINIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 71.981.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Mr. Vincent Goy, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3440 Dudelange.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 7 juillet 2003.

*Pour EMINIUM S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02021. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040143.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**AIR INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 75.579.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mr. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mr. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Giovanna Leali, Verona Airport, Dossobuono di Villafranca, I-37062 Verona, Mr. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mr. Domenico Alcide Leali, Verona Airport, Dossobuono di Villafranca, I-37062 Verona.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 7 juillet 2003.

*Pour AIR INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02019. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040145.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**NEX-FOTO CAPITAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 52.196.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mr. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Messieurs Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 7 juillet 2003.

*Pour NEX-FOTO CAPITAL, société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01999. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040163.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**VALCO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 84.735.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.  
Luxembourg, le 7 juillet 2003.

*Pour VALCO INVESTMENT S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02017. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040146.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**C.D.A. RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 44.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour la Société*

R. Paridaens

*Financial Controller*

(040217.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**C.D.A. RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 44.639.

*Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 20 mai 2003*

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidé.
2. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et au réviseur.
3. L'Assemblée a décidé de prolonger le mandat de réviseur de la société MAZARS (LUXEMBOURG) pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.
4. L'Assemblée a décidé de prolonger les mandats des administrateurs pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

R. Paridaens

*Financial Controller*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01263. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040224.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**COFIPART S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 42.138.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a résilié avec effet au 7 juillet 2003 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 12 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique. Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont également démissionné de leur mandat avec effet au 7 juillet 2003.

Le 6 juin 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

*Senior Manager Legal / Partner*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03134. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040230.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HARVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 32.310.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier avec effet au 13 août 2003 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 20 décembre 2000 avec la société HARVEST HOLDING S.A.

Le 2 juillet 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

*Senior Manager Legal / Partner*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040226.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**JASMINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

R. C. Luxembourg B 60.450.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

*Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises*

Signature

(040227.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**D.R.C, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 83.889.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**tenue au siège social le 15 avril 2003*

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Réviseur externe MAZARS, pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2002.
3. Il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs, LP INVEST S.A., LEMA S.A. ET EURCO S.A., pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

R. Paridaens

*Financial Controller*

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040247.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.173.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration**tenue au siège social le 7 juin 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mazzoli Augusto de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Checchinato Luca demeurant à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040251.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES INREALIM S.A.,**  
**Société Anonyme Holding.**  
 R. C. Luxembourg B 25.290.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2002*

- La reconduction tacite des mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, de Monsieur Hubert Hansen et de Madame Yolande Johans, pour une période de six ans à compter du 19 mai 1998 sont ratifiés.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est tacitement reconduit pour les exercices clôturant aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.

- Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs sans réserve ni restrictions pour les actes accomplis depuis le 19 mai 1998 jusqu'à la présente Assemblée et au Commissaire pour les actes accomplis par lui en relation avec les bilans clôturés aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.

- Les démissions de Monsieur Carlo Schlessler, de Monsieur Hubert Hansen et de Madame Yolande Johans en tant qu'Administrateurs de la société et de la société FIN-CONTROLE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société, sont acceptées.

- Faute de candidatures pour les postes vacants, la société ne dispose ni d'organe de contrôle ni de gestion.

- L'agent de domiciliation, SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a dénoncé le siège social de la société avec effet au 23 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES INREALIM S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03011. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040246.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HUBERT CULOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 13, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 52.650.

**DISSOLUTION**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2003*

Lors de sa réunion extraordinaire du vingt-huit juin deux mille trois, l'assemblée générale de la société HUBERT CULOT, S.à r.l., ayant son siège social 13 rue du Bois à Strassen, inscrite au R.C. de Luxembourg sous le n° B 52.650, a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est constaté que la liquidation de la S.à r.l. HUBERT CULOT a eu lieu aux droits des tiers et des parties. La clôture de liquidation est prononcée.

*Deuxième résolution*

Il est constaté que le mandat du liquidateur Mr. Hubert Culot a pris fin par l'achèvement de sa mission. Il est donné à celui-ci pleine et entière décharge de l'exercice de ce mandat.

*Troisième résolution*

Les livres et documents sociaux de la S.à r.l. HUBERT CULOT seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante: 36 Bohey à 9647 Doncols.

*Quatrième résolution*

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés, (...), sont déposés sur le compte ING n° LU52 0141 4281 3031 0000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2003.

Pour extrait conforme

H. Culot

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05693. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040257.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SOMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.345.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 6 juin 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mazzoli Augusto de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Luca Checchinato demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOMEL S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040253.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 15.826.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue le 17 juin 2003 à 15.00 heures au siège social*

*Résolution unique*

Après délibération, le conseil décide de nommer comme nouveau président, avec effet immédiat, Monsieur Filippo Simonetti, demeurant à Bedano (Suisse), son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040254.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**INDUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 59.679.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue à Luxembourg, le 5 juin 2003*

*Résolution*

A l'unanimité, l'assemblée ratifie l'élection par cooptation comme administrateur de la société de Monsieur Pablo Gérard Marie François Fourez, faite par le Conseil d'Administration pour pourvoir à la vacance survenue au sein du Conseil d'Administration suite au décès de Monsieur Étienne Waucquez, administrateur, survenu le 13 février 2003. Cette cooptation avait été décidée par le Conseil d'Administration de la société le 21 mars 2003.

A l'unanimité, l'assemblée décide ensuite de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Paul Waucquez, demeurant à Bruxelles (Belgique).
- b) Monsieur Philippe Waucquez, demeurant à Bruxelles (Belgique).
- c) Monsieur Pablo Fourez, demeurant à Bruxelles (Belgique).

A l'unanimité, l'assemblée renouvelle également pour une durée de six ans le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Paul Fourez, demeurant à Barcelone (Espagne).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront donc fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature / Signature

Le Président / -

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040341.3/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ECOSTAFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Beatrix de Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 94.505.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société SONICO S.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, ici représentée par deux administrateurs, à savoir:

a) M<sup>e</sup> Marc Theisen, ci-après nommé;

b) M<sup>e</sup> Pierrot Schiltz, ci-après nommé, ici représenté par Me Marc Theisen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 juillet 2003;

2.- Maître Marc Theisen, avocat, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;

3.- Maître Pierrot Schiltz, avocat, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, ici représenté par Maître Marc Theisen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 juillet 2003.

Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination ECOSTAFF S.A.

**Art. 2.**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.**

La société a pour objet:

- la détention, l'exploitation et l'usage de licences;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ainsi que toutes celles liées directement ou indirectement à son objet.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Titre II.- Capital, Actions****Art. 5.**

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III.- Administration**

#### **Art. 6.**

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 7.**

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

#### **Art. 8.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

#### **Art. 9.**

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 10.**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

#### **Art. 11.**

Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

#### **Art. 12.**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

#### **Art. 13.**

Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 14.**

L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Art. 15.**

L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 16.**

La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

#### **Art. 17.**

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

*Souscription*

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- La société SONICO S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-huit actions .....	98
2.- Maître Marc Theisen, prénommé, une action .....	1
3.- Maître Pierrot Schiltz, prénommé, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été libérées à raison de trente-trois pour cent (33%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille deux cent trente euros (€ 10.230,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Marc Theisen, avocat, né à Luxembourg le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;

b) Maître Pierrot Schiltz, avocat, né à Esch-sur-Alzette le 15 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;

c) Monsieur Jean Luc Putz, avocat, né à Esch-sur-Alzette le 21 février 1979, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

3.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

4.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jeff Dummong, conseiller comptable et fiscal, né à Differdange le 3 novembre 1954, demeurant à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Theisen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 juillet 2003, vol. 427, fol. 35, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juillet 2003.

A. Weber.

(040787.3/236/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**CELAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.244.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002;

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03706. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040340.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**PIMLICO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 35.980.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040336.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**UMT HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 94.504.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the eighteenth of June.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

1) The public liability company under the law of the State of Panama WOODHENG, having its registered office in Panama,

2) The public liability company under the law of the State of Panama XEN INVESTMENTS CORP., having its registered office in Panama,

both here represented by Mr Olivier Lansac, private employee, residing in Rédange sur Attert,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on June 17th, 2003,

Said proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public holding company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public liability holding company (société anonyme holding) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of UMT HOLDING.

**Art. 2. Registered Office**

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

**Art. 3. Object**

The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II.- Capital, Shares**

**Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- €) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- €) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6. Form of the Shares**

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

**Chapter III.- Board of Directors, Statutory auditor**

**Art. 7. Board of Directors**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 11. Delegation of Powers**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company**

The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 13. Statutory Auditor**

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

**Chapter IV. General meeting of Shareholders****Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of May of each year, at 3.00 p.m. and for the first time in the year 2004.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, vote**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

**Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of profits****Art. 18. Fiscal Year**

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December of the year 2003.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

## Chapter VII.- Applicable Law

### Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) The public liability company WOODHENGE, prenamed, one hundred fifty-five shares . . . . .	155
2) The public liability company XEN INVESTMENTS CORP., prenamed, one hundred fifty-five shares . . . . .	155
Total: three hundred ten shares. . . . .	310

The capital has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory measures*

The first accounting year shall begin today and end on the 31st of December 2003.

The first annual general meeting of the shareholders shall be held in 2004.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,900.- EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

- a) Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, born in Maastricht on August 2nd, 1953.
- b) Mr Romain Bontemps, expert-comptable, residing in Luxembourg, born in Dudelange on December 27th, 1960.
- c) Mr Carlo Reding, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, born in Luxembourg on October 15th, 1958.

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2009.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

ABAX AUDIT, S.à r.l., with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, RCS Luxembourg B 27.761.

3. The registered office is established in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Wherever the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENGE, ayant son siège social Panama,
  - 2) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP., ayant son siège social Panama,
- Toutes deux représentées par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Rédange-sur-Attert, en vertu de deux procurations sous seing privés données à Luxembourg, le 17 juin 2003,

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme holding dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme holding qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination UMT HOLDING.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet**

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter; elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

**Titre II.- Capital, Actions****Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Forme des Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Titre III.- Conseil d'administration, Surveillance****Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 12. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 13. Commissaire aux comptes**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

#### **Art. 15. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 16. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### **Art. 17. Procédure, vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

#### **Art. 19. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation.**

#### **Art. 20.- Dissolution, liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VII.- Loi applicable**

#### **Art. 21. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Payement*

1) La société anonyme WOODHENG, prénommée, cent cinquante-cinq actions .....	155
2) La société anonyme XEN INVESTMENTS CORP., prénommée, cent cinquante-cinq .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Le prédit capital a été libéré entièrement par de versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2004.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.900,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, né à Maastricht le 2 août 1953.
- Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, né à Dudelange le 27 décembre 1960.
- Monsieur Carlo Reding, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, né à Luxembourg le 15 octobre 1958.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009:

ABAX AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, RCS Luxemburg B 27.761.

3.- Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête du comparant, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 139S, fol. 40, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 juillet 2003.

P. Decker.

(040786.3/206/426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**GOELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 69.770.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 30 septembre 2001 et au 30 septembre 2002 ainsi que pour la non-tenu de l'Assemblée à la date Statutaire;

4. Après délibérations et votes, et suite à la décision de l'actionnaire minoritaire de céder l'action qu'il détient dans la société à l'actionnaire majoritaire, l'Assemblée Générale a décidé, lorsque toutes les parts seront réunies entre les mains de l'actionnaire unique, d'entamer les démarches pour dissoudre la société;

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03678. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040342.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 45.866.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social le 2 avril 2003*

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.

2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2002.

3. Il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur externe KPMG AUDIT, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

4. Les mandats de Messieurs Hugo Azijn, Administrateur-délégué, Luc Boghe, Administrateur et Rudy Paridaens, Administrateur, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

R. Paridaens

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02899. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040345.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**P. & T. CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 56.080.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

P. & T. CONSULTING S.A.

Signature

(040406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R. C. Luxembourg B 87.568.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 avril 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040347.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ETOILE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R. C. Luxembourg B 87.569.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 avril 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040353.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**BACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 57.793.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 juillet 2003*

3. L'Assemblée constate que plus de 75% du capital social de la société est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040357.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 78.766.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 8 avril 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble de leurs mandats en 2002;

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040359.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**A.L.T. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 80.430.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2003 que:

1. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire Madame Corinne Parmentier, maître en science de gestion, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de la paix, pour sa gestion au cours de l'exercice 2002, ainsi que pour l'exercice de son mandat.

2. Décharge est accordée au commissaire aux comptes révoqué le 12 juin 2003 Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, 61, rue du Cimetière, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

S. Portenseigne

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040379.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**UNION INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.135.

—  
DISSOLUTION

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, vol. 139S, fol. 49, case 6, que la société anonyme UNION INDUSTRIES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

E. Schlessler.

(040408.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HALLIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.450.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

HALLIBA S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(040456.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HALLIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.450.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

HALLIBA S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(040455.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**BRASSERIE WESTESCHGAARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.799.

## DISSOLUTION

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, vol. 139S, fol. 66, case 5, que la société à responsabilité limitée BRASSERIE WESTESCHGAARD, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 41, Allée Scheffer, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

E. Schlessler.

(040409.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**INDUSTRIAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.133.

## DISSOLUTION

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, vol. 139S, fol. 49, case 5, que la société anonyme INDUSTRIAL DISTRIBUTION S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

E. Schlessler.

(040411.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SNOWDROP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 80.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau. ....	- 12.763,13 EUR
------------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040480.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SNOWDROP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 80.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02203 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	- 12.763,13 EUR
Perte de l'exercice .....	- 12.524,81 EUR
Report à nouveau. ....	- 25.287,94 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040482.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.021.

## DISSOLUTION

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, vol. 139S, fol. 66, case 10, que la société anonyme HORIZON INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

E. Schlessler.

(040437.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SOCIETE SILVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 71.374.

## DISSOLUTION

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, vol. 139S, fol. 66, case 6, que la société anonyme SOCIETE SILVER S.A., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

E. Schlessler.

(040439.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**FIR ONS SCHOULKANNER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Gosseldange.

## DISSOLUTION

## Résolution

L'a.s.b.l. FIR ONS SCHOULKANNER, réunie en assemblée générale extraordinaire en date du 22 avril 2003 à Gosseldange a décidé de mettre un terme à ses activités et de dissoudre l'a.s.b.l. avec effet au 22 avril 2003.

Comme convenu dans ses statuts, l'avoir en compte sera liquidé au profit de l'office social de la commune de Lintgen. Gosseldange, le 22 avril 2003.

*Les membres du comité*

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Membre / Trésorière / Présidente / Vice-Présidente / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04790. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040446.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.990.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01434, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour PHITEX S.A. société anonyme holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(040504.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**WINDOW TECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 94.495.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Monsieur François Carcelle, directeur, demeurant à F-59130 Lambersart, 14, allée de la Source, né à Marly-Gomont (France) le 7 janvier 1953,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de son fils:

Monsieur Sylvain Carcelle, assistant de direction, demeurant à F-59130 Lambersart, 14, allée de la Source, né à Lille le 15 décembre 1980,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lambersart le 27 juin 2003,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, ici présents ou représentés, comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WINDOW TECH, S.à r.l.

**Art. 2.**

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée de créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

**Art. 3.**

La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

**Art. 4.**

La société a pour objet la fournitures et la pose de films solaires et de sécurité pour véhicules et bâtiments.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

**Art. 5.**

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- M. François Carcelle, prénommé, soixante-quinze parts	75
2.- M. Sylvain Carcelle, prénommé, vingt-cinq parts	25
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

**Art. 6.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 7.**

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.**

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur

responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

**Art. 10.**

Simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

**Art. 11.**

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.**

Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.**

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

**Art. 14.**

Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la loi.

**Art. 15.**

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 870,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur François Carcelle, directeur, demeurant à F-59130 Lambersart, 14, allée de la Source, né à Marly-Gomont (France) le 7 janvier 1953,

- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Carcelle, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 13, case 5. – Reçu 62 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juillet 2003.

P. Decker.

(040768.3/206/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**SAFE-RE (IMMO), SAFE REINSURANCE (IMMO), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 73.800.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SAFE-RE (IMMO)*

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

(040398.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**BIL RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.937.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social le 29 mars 2002*

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2001.
3. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Roland Frère de son poste d'Administrateur avec effet au 17 octobre 2001.
4. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Moes de son poste d'Administrateur avec effet au 17 octobre 2001.
5. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Frank Wagener en tant qu'Administrateur avec effet au 17 octobre 2001.

R. Paridaens  
*Financial Controller*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040331.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**BIL RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.937.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social le 28 mars 2003*

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2002.
3. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.
4. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Hochweiler, Arend et Malevez pour une période qui viendra à l'échéance, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.
5. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Frank Wagener et Jean-Noël Lequeue avec effet au 13 mars 2003.  
L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur François Moes et Madame Chantal Petitjean en tant qu'Administrateurs de la société avec effet au 13 mars 2003. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2003.

R. Paridaens  
*Financial Controller*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040339.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SUOMI-KATTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 35.729.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2003*

Masson Mireille est nommée administrateur en lieu et place de Monsieur Rabih Salim Sabbagh.  
Alié Madeleine est nommée administrateur en lieu et place de Madame Hana Salim Sabbagh.  
Confirmation de Monsieur Aniel Gallo au poste d'administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

*Le bureau*

G. Poncé / S. Benamor / S. Delonnoy

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(040274.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ALARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.174.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière anticipée le 26 juin 2003*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

*Conseil d'Administration*

Monsieur Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, président;  
Monsieur Ignacio Martinez Santos, économiste, demeurant à Madrid, administrateur-délégué;  
Monsieur Enrique Pinel Lopez, avocat, demeurant à Madrid, administrateur-délégué;  
Monsieur Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Monsieur Patrick Picco, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

ERNST & YOUNG S.A., 6 rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040258.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**E.A.S. S.A., EURO ASSISTANCE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 84.324.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040377.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ALTIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 53.970.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 22 novembre 2002  
sur CA au 31 décembre 2001*

A la suite de la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., la société READ, S.à r.l. 67, rue Michel Welter a été nommée commissaire aux comptes de la société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2008.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040381.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SOBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 74.370.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(039986.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

---

**THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 37.246.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(040403.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 73.310.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(040407.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ALPHA CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.093.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA CONCEPT S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(040415.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LAVOISIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.364.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAVOISIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(040417.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LA PETRUSSE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 83.476.

—  
Le bilan de liquidation au 8 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONFIDENTIA FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(040431.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**EURO-BUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 29, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 80.109.

—  
Extrait des résolutions du Procès-Verbal de la réunion  
du Conseil d'Administration tenue en date du 4 juillet 2003

Administrateur-délégué

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Antonio Rodrigues Navarro Dias, entrepreneur de constructions, demeurant à L-6985 Hostert (Niederanven), 6, rue de la Gare, administrateur-délégué de la société EURO-BUILD S.A. Son mandat prendra en même temps que son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040371.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**MANFID INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 74.813.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 41.226,19 CHF
Perte de l'exercice .....	- 23.481,87 CHF
Report à nouveau .....	- 64.708,06 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040468.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**IMMOINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.302.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01440, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour IMMOINT S.A. société anonyme

J. Claeys

Administrateur

(040507.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ROYAL ASCOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.209.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01448, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour ROYAL ASCOT HOLDING S.A., société anonyme holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(040513.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**WITTSBURG HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.206.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01443, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour WITTSBURG HOLDING A.G., société anonyme holding*

J. Claeys

*Administrateur*

(040511.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.757.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour POLOWANIE S.A., société anonyme holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(040519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.937.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour SPACE OPERATION S.A., société anonyme holding*

G. Birchen

*Administrateur*

(040521.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ROQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 66.116.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**3A INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 59.381.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040552.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**NORI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.326.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. GEDAR S.A., société anonyme ayant son siège social à Monrovia, 80, Broad Street, Libéria, ici représentée par Monsieur Guy Hornick, ci-après nommé, spécialement mandaté/e à cet effet par procuration en date du 11 mars 2003.
2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La précitée procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NORI S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1. GEDAR S.A., prédésignée . . . . .	9.998	999.800
2. Guy Hornick, prénommé . . . . .	1	100
3. John Seil, prénommé . . . . .	1	100
Totaux . . . . .	10.000	1.000.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ douze mille trois cents Euros (12.300,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Signature catégorie A:

1. Monsieur Renaud Belnet, avocat, né le 24 mai 1961 à Marseille (F), demeurant à Marseille (F), 6, rue Martiny.
2. Madame Chantal Dubois, juriste, née le 18 octobre 1951 à Paris (F), demeurant à Genève, Suisse, 2, Chemin Col-ladon.

## Signature catégorie B:

3. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

4. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, vol. 138S, fol. 50, case 1. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2003.

P. Bettingen.

(038555.3/202/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

**CARTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 51.120.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

L'an 2001, le 22 mai à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme CARTER INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 51.120.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Melle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SARAH S.A.. . . . .	1.249 actions
Lex Thielen . . . . .	1 action
Total: . . . . .	1.250 actions

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions**Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée prend connaissance des bilans et comptes de pertes et profits pour l'année 2000 et ratifie, la perte nette de 3.399,70 € étant reportée à l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 18.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00332. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040161.2//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**CARTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 51.120.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

L'an 2002, le 28 mai à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme CARTER INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 51.120.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Melle Isabelle Welschen.

*Liste de présence*

SARAH S.A. ....	1.249 actions
Lex Thielen. ....	1 action
Total: .....	<u>1.250 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Nomination statutaire.

5) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions**Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée prend connaissance des bilans et comptes de pertes et profits pour l'année 2001 et ratifie, la perte nette de 3.294,57 € étant reportée à l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société OL 93 EURL, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 7, rue Lincoln, F-75008 Paris et enregistrée au registre du commerce sous le numéro B 393 11 17 94.

*Cinquième résolution*

Est nommé aux fonctions d'administrateur de la société, Me Philippe Stroesser, né le 30 octobre 1969 à Barr, en France.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 18 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00329. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann*

(040154.3//58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**SONICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Beatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 94.501.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Maître Marc Theisen, avocat, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;  
2.- Maître Pierrot Schiltz, avocat, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, ici représenté par Maître Marc Theisen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 juillet 2003, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination SONICO S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ainsi que toutes celles liées directement ou indirectement à son objet.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## Titre II.- Capital, actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

## Titre III.- Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

## Titre IV.- Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## Titre V.- Assemblée générale

**Art. 13.** Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

## Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

## Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

### *Souscription*

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- Maître Marc Theisen, prénommé, cinquante actions . . . . .	50
2.- Maître Pierrot Schiltz, prénommé, cinquante actions . . . . .	50
<b>Total:</b> cent actions . . . . .	<b>100</b>

Toutes les actions ont été libérées à raison de quatre-vingt pour cent (80%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Marc Theisen, avocat, né à Luxembourg le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;

b) Maître Pierrot Schiltz, avocat, né à Esch-sur-Alzette le 15 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;

c) Monsieur Jean Luc Putz, avocat, né à Esch-sur-Alzette le 21 février 1979, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

3.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

4.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jeff Dummong, conseiller comptable et fiscal, né à Differdange le 3 novembre 1954, demeurant à L-5366 Münsbach, 136, rue Principale.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Theisen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 juillet 2003, vol. 427, fol. 34, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juillet 2003.

A. Weber.

(040781.3/236/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**COMET FRANCHISING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.435.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Jean-Claude Hosch, industriel, né le 29 janvier 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2320 Luxembourg, 38, boulevard de la Pétrusse.

2. Monsieur Norry Rippinger, industriel, né le 5 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

3. COMET S.A., avec siège social 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange, représenté par Monsieur Norry Rippinger, préqualifié.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de COMET FRANCHISING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Leudelange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme 'Société de Participations Financières'.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

### Capital - Actions

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à 50.000,- Euros (cinquante mille Euros), représenté par 5.000 (cinq milles) actions d'une valeur nominale de 10,- Euros (cent) chacune, partiellement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Actionnaires - Assemblée générale

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit à qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures, et pour la première fois en deux mille et quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toutes les assemblées des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou à son défaut par l'administrateur qui est le plus âgé parmi ceux présents à l'assemblée.

Celui qui préside l'Assemblée nomme un secrétaire et l'Assemblée désigne un scrutateur.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, courrier électronique ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

### Conseil d'administration - Commissaire aux comptes

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Le premier conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale constitutive suivant immédiatement la constitution de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, courrier électronique ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un membre du conseil, dénommé administrateur-délégué, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Par exception à ce qui précède, le premier administrateur-délégué de la société sera nommé par l'assemblée constituante.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années.

#### Exercice social - Comptes - Répartition des bénéfices

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille et trois.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution de la société qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. Monsieur Jean-Claude Hosch, préqualifié . . . . .	17.500	8.750	1.750
2. Monsieur Norry Ripinger, préqualifié . . . . .	17.500	8.750	1.750
3. COMET S.A., préqualifiée. . . . .	15.000	7.500	1.500
Total . . . . .	50.000	25.000	5.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné de sorte que la somme de 25.000,- Euros (vingt-cinq mille) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille neuf cents euro.

## Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois), celui des commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Jean-Claude Hosch, préqualifié.

Monsieur Norry Rippinger, préqualifié.

Monsieur Serge Thurm, licencié en sciences commerciales et financières, né le 5 avril 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1221 Luxembourg, 49, rue de Beggen.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Welter, licencié en sciences sociales et militaires, né le 23 septembre 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 15, rue Wurth-Paquet.

4. L'adresse de la société est fixée à 80, route du Luxembourg, L-3360 Leudelange.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de 6 (six) années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille et huit.

6. Les actions de la société sont au porteur.

7. En application de l'article 9 alinéa 3 des statuts, est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la société pour la durée de son mandat d'administrateur, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans les limites de l'objet social, mais pour les actes de la gestion courante de la société seulement par:

- Monsieur Jean-Claude Hosch, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-C. Hosch, N. Rippinger, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2003, vol. 888, fol. 74, case 12. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 juin 2003.

G. d'Huart.

(040078.3/207/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**GNOSIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 94.497.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Willocx, ingénieur en informatique, né à Elsene/ Ixelles, Belgique, le 21 août 1957, demeurant à B-3001 Heverlee/Louvain, Prinses Lydialaan 77,

2.- Monsieur Dominique Van Den Berghe, conseiller en économie, né à Liège, Belgique, le 10 août 1964, demeurant à B-1560 Hoeilaart, Hoevelaan 20.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de GNOSIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Mondercange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériels informatiques et électroniques, ainsi que la prestation de services et le conseil dans la branche informatique.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse,

les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2004.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Philippe Willocx, prénommé .....	8.334 parts sociales
2.- Monsieur Dominique Van Den Berghe, prénommé.....	4.166 parts sociales
Total: .....	<u>12.500 parts sociales</u>

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 875,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe Willocx, ingénieur en informatique, demeurant à B-3001 Heverlee/Louvain, Prinses Lydialaan 77.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Willocx, D. Van Den Berghe, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2003, vol. 877, fol. 81, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 juillet 2003.

R. Schuman.

(040775.3/237/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

### **ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.